PEPUBLIQUE DU ZAIRE

MINISTERE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS



Kinshasa, le 30.04.93

Nº 409/ 075/B4/93.

Objet: Transmission Arrêté
portant nomination de
deux chargés d'études

A Son Excellence Monsieur le Ministre du Budget

à KINSHASA/GOMBE

No 4: 2000 1 1/25

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous transmettre par la présente pour disposition, l'Arrêté Ministériel nº409/008/93 du 22/04/93 portant nomination des Chargés des projets et d'études au cabinet du Ministre des Transports et Communications.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Maurice NYOKA BUSU NOENGO.

Refule 11/05/93 120256 CAB MINI Budget.

él. 21.710

B.P. 3304 Kinshasa/Gombe

Télex: 21404

REPUBLIQUE DU ZAIRE

MINISTERE DES TRANSPORTS
ET COMMUNICATIONS



ARRETE MINISTERIEL N°409/00 8 /93 DU 22 | 04/93 PORTANT NOMINATION DES CHARGES DES PROJETS ET D'ETUDES DU CABINET DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS;

Vu la Constitution, spécialement en son article 97;

Vu telle que modifiée à ce jour, l'Ordonnance n°82-046 du 31 mars 1982 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement;

Vu le Décret n°002 du 25 septembre 1992 portant organisation du Cabinet du Premier Ministre et des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°93-042 du 02 avril 1993 portant nomination des membres du Gouvernement de Large Union Nationale et de Salut Public;

Vu la nécessité;

ARRETE:

Article ler : Sont nommés au rang de Conseiller près le Cabinet du Ministre des Transports et Communications pour exercer les fonctions au regard de leurs noms, les personnes ci-après :

- 01. Professeur MBOMBA NSEU BEKELI, Chargé des Projets;
- 02. Professeur DJEMBI MWEMBU MONGA AKONDJI, Chargé d'Etudes.

Article 2 : Le présent Arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Maurice NYOKA BUSU NOENGO .-

Tél. 21.710

B.P. 3304 Kinshasa/Gombe

Télex: 21404